

MÉMO



À : Michel Gélinas, Hélène Proteau, Geneviève Labrie, Joseph Désiré Tsopnang

De : Marie-Elise Viger

Date : 16 juin 2022

Objet : Déplacement de la station ALTSP1

Introduction

Le mémo suivant a pour objectif de répondre à la recommandation 15 du rapport du comité interministériel qui stipule : *Le comité recommande que, comme spécifié par la fonderie dans les informations complémentaires transmises au comité, le déplacement de la station de mesure de la qualité de l'air ALTSP1 soit fait de façon à ce qu'elle soit positionnée près du nouveau point d'impact maximal, de manière à bien évaluer l'exposition. Ce repositionnement devra être réalisé avec la collaboration et l'approbation du MELCC.*

Zone de transition

L'aménagement d'une zone de transition entre Glencore-Fonderie Horne (GFH) et le quartier Notre-Dame permettra de poursuivre l'amélioration de l'environnement physique entre la fonderie et le quartier, en plus de minimiser les nuisances pour la communauté. La mise en place de cette zone de transition a nécessité la relocalisation de citoyens, ainsi que la démolition des résidences situées dans cette zone. La démolition de la dernière résidence s'est complétée en octobre 2021.

L'objectif de réduction d'exposition des premiers citoyens est donc atteint puisque ceux-ci ont été relocalisés. Par contre, la confirmation de cette réduction ne peut être évaluée qu'en déplaçant la station. Le déplacement de la station peut être réalisé avant l'aménagement complet de la zone de transition, mais doit être réalisé dans le respect du concept de la zone de transition.

Aménagement

GFH a procédé à plusieurs rencontres pour discuter avec la ville afin de bien marier la zone de transition au quartier Notre-Dame. La ville a fait plusieurs demandes et GFH a travaillé afin d'intégrer celles-ci au concept de la zone de transition (tableau 1). Une seule demande est toujours en discussion, soit celle du mur-écran, par contre, le concept général n'en est pas impacté.

MÉMO

Tableau 1 : Demandes de la Ville de Rouyn-Noranda pour le concept de la zone de transition

Demandes de la Ville de Rouyn-Noranda	Intégré au concept
Ruelle à une voie de 6 mètres de large	oui
Rayon de braquage (pour permettre la sortie de camion de poubelle des ruelles vertes moins larges)	oui
Bandes vertes pour un total minimal de 5 mètres	oui
Trottoir de 1,8 mètre	oui
Mur-écran	à discuter

Le concept d'aménagement de la zone de transition est présenté en annexe et un extrait est présenté ci-dessous afin de présenter l'inclusion des demandes.

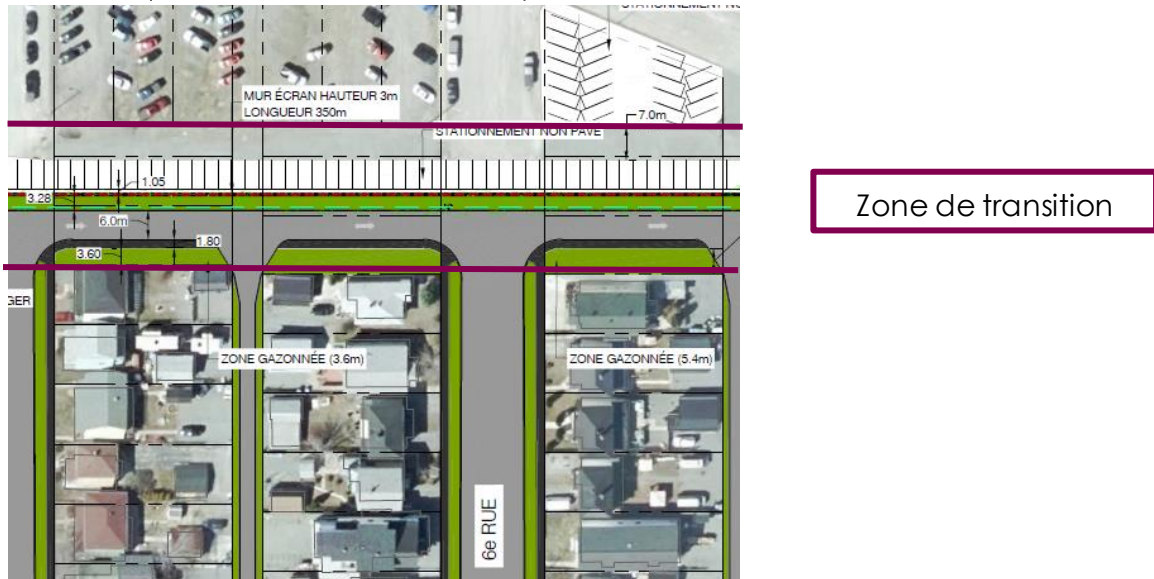


Figure 1 : Concept d'aménagement de la zone de transition

Déplacement de la station légale

Afin de positionner adéquatement la station légale, GFH a mandaté BBA afin de modéliser différentes options et de les comparer aux critères de sélection suivants :

Critère 1. La future localisation sélectionnée doit être le point d'impact ayant la concentration en arsenic la plus élevée (mesurée pour une période d'exposition annuelle) parmi les concentrations calculées en fonction d'un point qui se situe à l'extérieur des limites de la propriété occupée par la source de contamination ainsi qu'à l'extérieur de tout secteur zoné à des fins industrielles et de toute zone tampon adjacente à un tel secteur. Ce critère permet d'assurer que les concentrations d'arsenic échantillonnées par la station ALTSP1 sont indicatives de la concentration la plus élevée des émissions d'arsenic de la fonderie dans son voisinage immédiat.

MÉMO

Critère 2. Bien que sa concentration en arsenic doive être la plus élevée parmi tous les récepteurs modélisés, cette dernière doit tout de même être similaire à la concentration en arsenic la plus élevée modélisée aux limites ou à l'extérieur de la zone industrielle ou de la zone de transition adjacente à la propriété Glencore Fonderie Horne. Ce critère permet de s'assurer que la future localisation est appropriée afin d'estimer l'impact maximum des émissions d'arsenic de la fonderie sur le quartier résidentiel.

Le mémo technique de BBA est annexé au présent document.

Quatre positions ont été étudiées et comparées à la position actuelle de la station ainsi que la concentration maximale à la limite de la zone de transition. Deux jeux de données météorologiques ont été utilisés afin de valider les différentes options. Les conclusions présentent deux localisations répondant aux critères. Ces deux localisations se situent à l'extérieur de la zone de transition, en bordure, à l'emplacement de maisons existantes tel que présenté à la figure ci-dessous (positions envisagées #4 et #1).

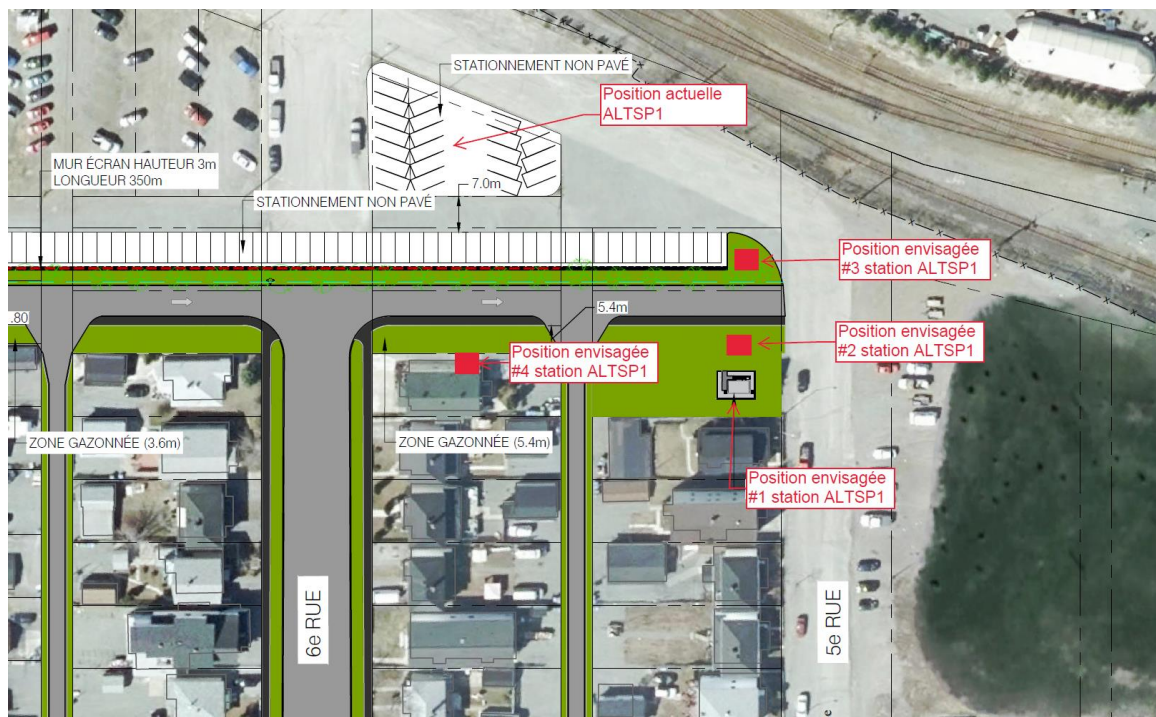


Figure 2 : Positions envisagées pour la station ALTSP1

Prochaines étapes

Afin de compléter les étapes de la zone de transition ainsi que le déplacement de la station, plusieurs étapes restent à compléter. Le statut de ceux-ci est présenté dans le tableau suivant.

MÉMO

Les étapes devant être réalisées avant le déplacement final de la station sont identifiées par un astérisque.

Tableau 2 : Étapes nécessaires à la réalisation de la zone de transition

Étapes	Statut
Finalisation de l'acquisition de l'ancienne rue de la ville	En cours
Changement de zonage pour un terrain	En cours
Finalisation du concept (mur) avec la ville	En cours
Présentation du concept aux citoyens	À venir
Coordination des travaux avec ceux de la ville	À venir
Réalisation des travaux d'aménagement de la zone de transition	À venir
*Zonage pour la relocalisation de la station légale	Complété
*Acquisition d'un terrain résidentiel pour relocalisation de la station	À venir, premier contact réalisé
*Relocalisation du/des résidents	À venir
*Approbation de la nouvelle localisation	Objet du présent document
*Déplacement de la station	À venir
*Inscription au CEAEQ	À venir

Conclusion et recommandation

Le déplacement de la station ainsi que l'aménagement de la zone de transition ont bien progressé. La modélisation de BBA a permis d'identifier deux positions possibles pour la station ALTSP1 répondant aux critères de sélection et respectant les demandes de la Ville pour le concept d'aménagement de la zone de transition.

Toutefois, quelques étapes sont nécessaires afin de réaliser le déplacement final de la station. Puisque certaines de ces étapes peuvent demander de longs délais (acquisition et relocalisation de résidents), GFH propose de réaliser deux déplacements de station :

- Déplacement provisoire à la position #3 afin de mesurer partiellement la réduction d'exposition des citoyens les plus proches.
- Déplacement permanent après l'acquisition, la relocalisation des résidents et l'aménagement du terrain à la position #1 ou #4.

Cette approche permettra de mesurer la réduction d'exposition, bien que partielle, dans un délai court suivant l'autorisation du ministère. De plus, ce déplacement provisoire n'enfreindra pas les travaux de concept d'aménagement de la zone de transition ainsi que l'aménagement du terrain pour la station permanente.